

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt six, le cinq février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions Route de Mâcon - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 30 janvier 2026.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2026\_031 - ATTRACTIVITE DEVELOPPEMENT ET TRANSITIONS CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL AVEC L'ADEME**

L'ADEME Bourgogne-Franche-Comté a proposé au Pays Charolais Brionnais, un Contrat d'Objectifs Territorial permettant de renforcer le volet Transition du CRTE et de décliner sur les intercommunalités des objectifs et des actions sur les thématiques de l'énergie, du climat, des déchets, de l'économie circulaire...

Le Grand Charolais s'est lancé dans cette démarche comme les quatres autres EPCI du Pays Charolais Brionnais par délibération du 11 décembre 2023.

Pour rappel, cela s'est traduit par une contractualisation avec l'ADEME pour un accompagnement de l'EPCI sur 4 ans dans le cadre de deux phases successives :

**Phase 1** – sur un an : Études préalables, définition des objectifs de progression

- Renforcement de l'état des lieux de la Communauté de Communes,
- Instauration d'une gouvernance transversale à l'échelle du PETR et à l'échelle de l'intercommunalité,
- Identification des objectifs de progression dans les référentiels et les indicateurs spécifiques.

**Phase 2** – sur 3 ans : Mise en œuvre du Contrat d'Objectifs

La première phase a été réalisée et a permis de dresser un état des lieux des actions mises en place par Le Grand Charolais sur les « référentiels » Climat Air Energie et Economie Circulaire. Concernant la thématique Economie circulaire, Le Grand Charolais a obtenu la note de 10,3 % et 7,8 % pour la thématique Climat Air Energie.

Le Contrat d'Objectifs Territorial tel que conçu initialement n'était pas en adéquation avec l'avancement du travail engagé par la Communauté de Communes sur la phase 2 de mise en œuvre.

A la suite des discussions intervenues avec l'ADEME un nouveau programme d'actions, joint en annexe, a pu être élaboré conjointement permettant de mieux répondre aux besoins du Grand Charolais.

La Communauté de Communes souhaite donc poursuivre son engagement dans le Contrat d'Objectifs Territorial.

Vu la Charte de l'Environnement, de valeur constitutionnelle,

Vu la délibération n°DEL2023\_013 en date du 11 décembre 2023 relative à l'engagement du Contrat d'objectifs territorial proposé par l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant la présentation de la démarche faite en novembre 2024,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Vu l'avis favorable du Bureau Exécutif du 8 janvier 2026,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 22 janvier 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand  
Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

- **D'abroger la délibération n°DEL2025-092 du 22 septembre 2025,**
- **De poursuivre son engagement dans le Contrat d'Objectifs Territorial,**
- **D'approuver le programme d'actions joint en annexe,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

|                                        |                                                  |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 74 | Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET |
| Membres présents à la séance : 54      | Votants : 65                                     |

### Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

### Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Edith TERRIER, André ACCARY à Michel TRAVELY, Catherine CLERGUÉ à Gérald GORDAT, Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Guillaume CHAUVEAU à David BÊME, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Magali DUCROISET, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Paul DUMONTET

### Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Stéphanie BOULOT, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, Bernard PLET, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 5 février 2026  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**